

Pôle social

Le CCAS apporte une assistance administrative, instruit les demandes d'aide sociale et attribue un soutien financier en fonction du quotient familial.



Parentalité

Si vous avez des enfants, une aide peut vous être accordée pour favoriser la pratique du sport, accéder aux loisirs et à la culture. Cette aide est calculée sur la base des bons CAF que vous percevez pour vos enfants.

Santé

Le CCAS vous accompagne pour la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU). Si vous êtes porteur d'un handicap, un soutien peut vous être accordé afin de constituer un dossier de demande d'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) ou une carte d'invalidité.

Le CCAS intervient également dans le cadre du Plan Canicule et Plan Grand Froid :

- Plan Canicule : il informe sur les effets de la chaleur sur la santé, apporte des conseils préventifs et de la documentation sur la télé-assistance. Lors de déclenchement d'alerte le CCAS assure le repérage des personnes fragiles et opère un suivi (mise à disposition de locaux, information sur les astreintes, visites à domicile etc).
- Plan Grand Froid : Selon les demandes et besoins, une visite à domicile sera effectuée par des agents du CCAS. L'intervention ponctuelle du CCAS peut se faire selon certaines conditions : en cas de grand froid (-10°C), de fortes chutes de neige (à partir de 5 cm) et lors de plaques de verglas sur la chaussée et les trottoirs.

Emploi et Insertion

Jeunes bacheliers, l'Allocation Municipale Etudiant vous permet de poursuivre vos études dans les meilleures conditions. Elle permet de financer les dépenses associées à l'inscription et tout au long de l'année scolaire (frais d'inscription, alimentation, transport, logement).

Si vous avez entre 18 et 25 ans, une aide à la formation peut vous être attribuée afin de vous soutenir dans votre projet et faciliter votre insertion professionnelle.

Lutte contre l'exclusion

Le CCAS met en place une politique destinée à connaître et prévenir toutes les situations pouvant

engendrer des exclusions. Si vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer ou vos factures, le CCAS peut vous accompagner et vous apporter une aide dans la gestion de votre quotidien.

Aides ponctuelles

Le CCAS peut soutenir votre famille avec une aide aux obsèques. Dans des situations d'extrêmes urgences, le CCAS peut distribuer des colis alimentaires dont il dispose.

Liens utiles

[Caisse d'allocations familiales des Yvelines](#)

[Site du Conseil départemental des Yvelines](#)